

COMPTE RENDU

MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL 25 mai 2020

Afférents au Conseil Municipal : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Secrétaire de séance: Maylis SARTON du JONCHAY	Date de la convocation : 18 Mai 2020 L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai, à dix-sept heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles 2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de LAVEISSIÈRE <u>Présents</u> : M. CHALBOS Eric, M. ALBISSON Alexandre, Mme RODIER Nadine, Mme BRUNHES Isabelle, M. BERTHUI Bruno, M. SARTON du JONCHAY Géraud, M. VIDAL Fabien, M. MEISSONNIER Daniel, Mme TERRISSE Joëlle, Mme BERTRAND Béatrice, M. LAGLOIRE Fabien, Melle SARTON du JONCHAY Maylis, M. RIGAL Emmanuel, M. DONIOL Christian <u>Absent excusé</u> : M. QUEILLE Lucien, est représenté par M. Daniel MEISSONNIER
---	--

Objet : 2020-23 Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

1 – Installation du Conseil Municipal :

En application de l'article L. 2122-17 du CGCT, la séance a été ouverte par Madame Nicole VIGUÈS, Maire sortante, qui a déclaré les membres suivants (présents et absents) :

- M. CHALBOS Eric,
- M. ALBISSON Alexandre,
- Mme RODIER Nadine,
- Mme BRUNHES Isabelle,
- M. BERTHUI Bruno,
- M. SARTON du JONCHAY Géraud,
- M. VIDAL Fabien,
- M. MEISSONNIER Daniel,
- Mme TERRISSE Joëlle,
- Mme BERTRAND Béatrice,
- M. QUEILLE Lucien, absent représenté par M. Daniel MEISSONNIER,
- M. LAGLOIRE Fabien,
- Melle SARTON du JONCHAY Maylis,
- M. RIGAL Emmanuel,
- M. DONIOL Christian.

installés dans leurs fonctions.

Mademoiselle Maylis SARTON du JONCHAY a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

2- Election du Maire :

La plus âgée des membres présents du conseil municipal, Madame RODIER Nadine, a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et un conseiller absent représenté et a constaté que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs :

Madame BERTRAND Béatrice et Monsieur ALBISSON Alexandre

Deux conseillers municipaux ont présenté leur candidature

Monsieur Daniel MEISSONNIER

Monsieur Géraud SARTON du JONCHAY

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après passage dans l'isoloir, s'est approché de la table de vote et a fait constater à la présidente qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie qu'il a déposé dans l'urne prévue à cet effet.

Résultats au premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et Prénom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus
M. Daniel MEISSONNIER	8
M. Géraud SARTON du JONCHAY	7

Monsieur Daniel MEISSONNIER a été proclamé maire à la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Objet : 2020-24 Nombre et élections des adjoints au maire

Sous la présidence de Monsieur Daniel MEISSONNIER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune 13 voix Pour et 2 Abstentions.

Candidatures au poste de 1^{er} adjoint au maire :

Chargé de l'administration du personnel la vie communale et sociale, assure notamment la coordination des services de la halte-garderie, de l'école et des services administratifs

Deux candidatures sont proposées : Madame RODIER Nadine et Monsieur SARTON du JONCHAY Géraud

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents :14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés :15

Majorité absolue : 8

NOM et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
RODIER Nadine	9
SARTON du JONCHAY Géraud	6

Proclamation de l'élection du 1^{er} adjoint au maire :

Madame Nadine RODIER a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire à la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installée.

Candidatures au poste de 2ème adjoint au maire :

Chargé des travaux, de l'eau et de l'assainissement, des questions d'urbanisme. Il assure notamment l'organisation et la gestion du personnel affecté au service technique.

Deux candidatures sont proposées : Monsieur Lucien QUEILLE et Monsieur Géraud SARTON du JONCHAY

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
QUEILLE Lucien	8
SARTON du JONCHAY Géraud	7

Proclamation de l'élection du 2ème adjoint au maire :

Monsieur Lucien QUEILLE a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire à la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Candidatures au poste de 3ème adjoint au maire :

Chargé du budget et des finances

Trois candidatures sont proposées : Monsieur Alexandre ALBISSON, Monsieur Christian DONIOL et Monsieur Géraud SARTON du JONCHAY

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
ALBISSON Alexandre	2
DONIOL Christian	8
SARTON du JONCHAY Géraud	5

Monsieur Christian DONIOL a été proclamé 3ème adjoint au maire à la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Candidatures au poste de 4ème adjoint au maire :

Chargé des projets économiques et touristiques

Trois candidatures sont proposées : Monsieur Alexandre ALBISSON, Madame Isabelle BRUNHES et Monsieur Géraud SARTON du JONCHAY

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM et Prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
ALBISSON Alexandre	1
BRUNHES Isabelle	8
SARTON du JONCHAY Géraud	6

Madame Isabelle BRUNHES a été proclamée 4ème adjointe au maire à la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installée.

Objet : 2020-25 DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le principe d'une élection au suffrage universel des conseillers communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales a été posé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales.

Les nouveaux textes définissent les modalités d'élection des conseillers communautaires, lesquels devront nécessairement avoir été élus conseillers municipaux. Ils sont élus pour

la même durée et soumis aux mêmes règles d'inéligibilité et d'incompatibilité que les conseillers municipaux.

Selon le nouvel article L.273-11 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

D'après l'article L.21421-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du tableau sera le suivant :

le Maire,

Les Adjointes, selon l'ordre de leur élection.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2020 n° 2020-0105 qui fixe le nombre de conseillers communautaires par commune, la commune de Laveissière dispose donc de 2 conseillers communautaires pour siéger au Conseil Communautaire de Hautes Terres communauté.



Suite à l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020, à son installation et à l'élection du Maire et des Adjointes, qui se sont déroulées le 25 mai 2020, les 2 conseillers communautaires de la commune, désignés selon l'ordre du tableau, sont les suivants :

Monsieur Daniel MEISSONNIER,

Madame Nadine RODIER,

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'article L.273-12 du Code électoral dispose qu'« en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive ».

A la suite de la désignation des conseillers communautaires, la 1^{ère} adjointe au Maire, Madame Nadine RODIER ainsi le 2^{ème} Adjoint, M. Lucien QEUILLE, font connaître leur démission de leur mandat de conseillers communautaires à Hautes Terres Communauté.

En conséquence de quoi Monsieur Christian DONIOL est désigné en tant que 2^{ème} conseiller communautaire.

Les conseillers communautaires de la commune sont donc les suivants :

Mr MEISSONNIER Daniel

Mr DONIOL Christian

Objet : 2020-26 Mise en place des commissions communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner pour toute la durée du mandat les membres des commissions municipales comme suit et précise que le Maire est président, membre de droit, de chacune d'elle.

Commission vie communale et sociale :

- Nadine RODIER,
- Maylis SARTON du JONCHAY,
- Joëlle TERRISSE,
- Béatrice BERTRAND,
- Fabien LAGLOIRE,
- Alexandre ALBISSON

Commission travaux, urbanisme et développement durable :

- Lucien QUEILLE,
- Eric CHALBOS,
- Alexandre ALBISSON,
- Bruno BERTHUI,
- Fabien VIDAL,
- Fabien LAGLOIRE,
- Emmanuel RIGAL

Commissions Appels d'offre :

Désignation des membres titulaires et suppléants. Le Maire rappelle à l'Assemblée les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics définissant la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Pour la commune de Laveissière (moins de 3500 habitants), la Commission d'Appel d'Offres sera composée du Maire, Président, de trois titulaires et de trois suppléants membres du Conseil Municipal élus par celui-ci. Après avoir procédé au vote selon les modalités définies par la loi la Commission d'Appel d'Offres se compose ainsi:

- Président : Daniel MEISSONNIER

Membres titulaires	Membres suppléants
Fabien LAGLOIRE	Eric CHALBOS
Fabien VIDAL	Bruno BERTHUI
Christian DONIOL	Lucien QUEILLE

Commission finances et budget :

- Christian DONIOL,
- Fabien LAGLOIRE,
- Béatrice BERTRAND,
- Fabien VIDAL,
- Géraud SARTON du JONCHAY,
- Eric CHALBOS,
- Alexandre ALBISSON

Commission tourisme et cadre de vie :

- Isabelle BRUNHES,
- Bruno BERTHUI,
- Eric CHALBOS,
- Alexandre ALBISSON,
- Joëlle TERRISSE,
- Fabien LAGLOIRE,
- Christian DONIOL

Commission développement du Lioran :

- Géraud SARTON du JONCHAY,
- Maylis SARTON du JONCHAY,
- Eric CHALBOS,
- Isabelle BRUNHES
- Fabien LAGLOIRE,
- Fabien VIDAL

Commission communication :

- Maylis SARTON du JONCHAY,
- Béatrice BERTRAND,
- Alexandre ALBISSON,
- Nadine RODIER
-

Objet : 2020-27 CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire informe que la circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Il sera destinataire d'une information régulière par le niveau central et il sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Il y a donc lieu de désigner, au sein du Conseil Municipal, l'élu chargé de cette mission.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Alexandre ALBISSON, domicilié 6 route du Peyre Gary, la Bourgeade, qui accepte, comme conseiller en charge des questions de défense.

Objet : 2020-28 DESIGNATION D'UN DELEGUE DE SON SUPPLEANT AU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et son suppléant au Comité Syndical du Parc des Volcans d'Auvergne.

Le Conseil Municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, désigne, en application des articles L.5711-1 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Monsieur Alexandre ALBISSON, titulaire.
- Madame Maylis Du JONCHAY, suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La séance a été levée à 19h00